

Nicolas Gagnon concentre sa pratique en droit de la construction et du cautionnement.

Il conseille des entrepreneurs, des donneurs d'ouvrage publics et privés, des cabinets de services professionnels, de même que des sociétés de cautionnement à toutes les étapes d'un projet de construction. Il conseille ses clients dans le cadre de processus d'appel d'offres public et d'approvisionnement, et il participe à la négociation et la rédaction de documents contractuels sous divers modes de réalisation de projets tels que les projets en partenariat public-privé et les contrats de conception, de construction, de financement et d'entretien. Il conseille les divers acteurs de l'industrie de la construction dans le cadre de la gestion de la construction et des réclamations qui peuvent en découler, et dans le cadre de processus de résolution de différends.

Mr Gagnon est engagé activement auprès des associations professionnelles de l'industrie dont la Corporation des entrepreneurs généraux du Québec et l'Association canadienne de caution et a accès à un vaste réseau de praticiens partout au pays et il est co-auteur de l'ouvrage national Scott & Reynolds on Surety Bonds traitant du cautionnement en droit civil et il est régulièrement invité à titre de conférencier pour des sujets touchant le droit de la construction.

Activités professionnelles et communautaires

- Membre et secrétaire corporatif du conseil d'administration de la CEQG (Corporation des entrepreneurs généraux du Québec)
- Fellow du Collège Canadien des avocats en droit de la construction
- Membre du Comité de direction de la section nationale de Droit de la Construction et des infrastructures de l'Association du Barreau canadien, 2018-2019
- Membre du Comité exécutif de la section Droit de la construction pour la division du Québec de l'Association du Barreau canadien
- Membre du conseil d'administration de l'Association canadienne de caution
- Conseiller juridique de la Division du Québec de l'Association canadienne de caution

Distinctions

- *Litigation Star, Benchmark Litigation*, 2023
- *The Canadian Legal LEXPERT Directory* dans le domaine du droit des infrastructures, depuis 2023
- *Who's Who Legal* dans le domaine du droit de la construction, 2022
- *Chambers Canada* dans le secteur de la construction, depuis 2023
- « Very High Rating in both Legal Ability & Ethical Standards de *Martindale-Hubbell* » (BV Distinguished rating) de ses pairs, 2019
- *The Best Lawyers in Canada* dans le domaine du droit de la construction, depuis 2006
- *Lexpert Special Edition on Canada's Leading Infrastructure Lawyers* à titre de chefs de file dans le secteur Infrastructures, 2017
- *The Best Lawyers, Lawyer of the Year*, en matière de droit de la construction, 2015
- *The Canadian Legal LEXPERT Directory* dans le domaine du droit de la construction, depuis 2011

Notre expert



Nicolas Gagnon



2024
LEXPERT RANKED
LAWYER

Formation

- LL.B., Université de Montréal, 1989

Conseils et associations

- Association du Barreau canadien
- Association du Barreau américain
- International Association of Defense Counsel (IADC)
- Secrétaire du conseil d'administration du Club de ski Sutton